



## COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : LEHOUX Antoine

### 1. Compte rendu de la réunion du 13 septembre 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 13 septembre 2021.

### 2. Défense Incendie.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'objet de l'appel d'offre « Levé Topographique » pour l'installation de deux citernes incendie.

Lieu d'implantation des deux citernes :

- Ferme Sainte Aldegonde / l'Abbaye Saint Paul,
- Ferme lotissement du chemin des Chartreux.
- Nature et consistance des travaux :

Produire les plans topographiques tant en planimétrie qu'en altimétrie.

4 bureaux d'études ont été sollicités et ont remis une offre :

- Société BPH Calais 1 040€ HT,
- SCP BLEARD Lecocq Boulogne-sur-Mer 795€ HT,
- GEO Solutions St-Martin-les-Boulogne 900€ HT,
- INGEO Blendecques 1 280€ HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal a retenue l'offre de SCP BLEARD Lecocq de Boulogne-sur-Mer pour un montant de 795€ HT ;

Le Conseil Municipal autorise le Maire à valider la proposition de la SCP BLEARD Lecocq de Boulogne-sur-Mer.

### Travaux complémentaires :

Le Maire informe le Conseil Municipal que suivant les propos de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, compte tenu des élections en 2022, qu'il déposera les demandes de subventions auprès de l'Etat pour la DETR 2022 et du Département concernant le FARDA pour plus tard courant novembre 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les aides envisagées :

- DETR 2022 : 18 500€
- FARDA : 20 500€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve.

### **3. Implantation de la Société FOURNEO – Porte du Littoral :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal quelques éléments des dossiers de consultation joints à la convocation de la réunion du conseil.

Implantation à la porte du Littorale sur un terrain de 91 900m<sup>2</sup>.

Le Maire a présenté également quelques plans :

- Insertion paysagère
- Plan du permis intégrant l'aménagement,
- Plan au 1/500<sup>ème</sup> indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que les abords jusqu'à 35m.

Le Maire évoque quelques informations complémentaires :

- 2 lignes de production avec une possibilité au total de 8 lignes,
- Dans un premier temps, création de 40 emplois,
- Investissement d'environ 40 millions d'euros,
- Production annuelle d'environ 10 000 tonnes.

Certains conseillers ont exprimé quelques inquiétudes du type :

- Nuisance de bruit,
- Nuisance olfactive,
- Risque avec l'ammoniac.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal par 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS donne un avis favorable.

### **4. Fibre – Point sur la 5G à Wisques :**

Pour le moment pas de nouvelles concernant EIFFAGE ENRGIE, suite à la visite sur la commune du mois d'août.

Personne n'est venu étudier les différentes possibilités de dérouler la fibre 5G sur la commune.

Le Maire propose d'envoyer un recommandé aux responsables de FREE et EIFFAGE, l'arrêté étant pris depuis le mois d'août.

### **5. Route d'Esqueredes :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la fin du chantier au 30 septembre 2021.

Le Maire présente au Conseil Municipal le coût définitif des travaux :

- Ets BAUDE BILLET 63 061.50 € HT
- VRDAO Bureau d'étude 3 150.00 € HT
- Notaire STOVEN (constitution de servitude) 900.00 € Net

Également, le Maire a proposé au Conseil Municipal de limiter la vitesse à 50km/h.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le décompte ci-dessus pour les travaux réalisés mais propose d'attendre la réalisation du « Tourne à gauche » réalisé par le Département sur la RD 208.

### **6. Cérémonie des Vœux 2022 :**

La date est fixée au vendredi 7 janvier 2022 à 18h30.

### **7. Subvention Amende de police :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous avons reçu un accord de subvention d'un montant de 10 282€ dans le cadre des amendes de police.

Cette subvention est accordée pour la réalisation de certains travaux suivant la demande reprenant les travaux ci-dessous :

- Gestion pluviale, lutte contre les inondations, montant estimé 4 158.70€ HT
- Chemin piétonnier rue de l'Ecole/RD212 de la sortie du village jusqu'à l'Abbaye St Paul, coût estimé 7 584.50€ HT
- Création d'une liaison douce rue de l'Ecole, de la rue de la Rose jusqu'à l'entrée du village, coût estimé 13 960.00€ HT

Soit un total de 25 703.30€ HT

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Accepter la subvention d'amendes de police,
- Lancer les travaux en 2022 après avoir refait le point sur travaux à réaliser et revoir les estimations,
- Autoriser le Maire à demander d'autres subventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la subvention, valide l'ensemble des dossiers et autorise le Maire à faire toutes les démarches utiles et nécessaires pour réaliser les travaux en 2022.

Le Maire rappelle la réunion Sécurité pour la rue de l'Ecole le 14 octobre 2021 à 9h00.

#### **8. Point presse pour le « Tourne à gauche » :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal du point presse du 21 octobre 2021 à 11h00 par le Département avec la présence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Président, pour les travaux du « Tourne à Gauche » et liaison douce de la sortie de Wisques jusqu'à la route d'Esquerdes, sur la RD208.

#### **9. Changement de comptabilité M57 :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suivant la loi, la mise en place d'une nouvelle comptabilité «M57 » est programmé au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (obligation de la mise en place au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Cela se traduira par :

- Un plan des comptes abrégé,
- Des règles budgétaires et comptables assouplies,
- Pas d'obligation de procéder à l'amortissement,
- Des possibilités de virement de crédits entre chapitre jusqu'à 7.5% des dépenses réalisés de chaque section,
- Etc.

Le Maire précise qu'il a demandé à notre prestataire « NFI » de tout mettre en œuvre pour être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2024 voir même au dernier trimestre 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la démarche du Maire.

#### **10. Questions diverses :**

##### **❖ Employé communal :**

Le Maire informe au Conseil Municipal, qu'il a eu une candidature mais pour le moment aucune décision a été prise.

Le Maire préfère attendre pour obtenir d'autres candidatures.

❖ Location de la salle des fêtes en semaine :

*Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu une demande pour une location de salle en semaine pour plusieurs jours.*

*Le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir un tarif dégressif.*

*Le Conseil Municipal considère que le tarif semaine pour une journée est particulièrement attractif, et propose d'appliquer ce tarif quel que soit le nombre de jours, soit 100€ la journée en été et 125€ la journée en hiver.*

*La caution de 500€ s'appliquera pour toute la période.*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce choix.*

*Wisques, le 18 octobre 2021*

*Gérard WYCKAERT*

*Le Maire,*